

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

FASCICULE D'ACTES ADMINISTRATIFS

n° 22-F-032

22-A-0336	Régie d'avances Fonds d'aide aux jeunes - Nomination des régisseur et mandataires suppléants
22-DD-0680	Requête OZTURK - Conseil d'Etat - Décision de défendre les intérêts de la MEL
22-DD-0681	Contentieux Gery Trentesaux Investissements c/ MEL - Décision de défendre
22-DD-0682	Requête BOULADUAHAR - Décision de défendre les intérêts de la MEL
22-DD-0683	WATTIGNIES - 149 rue Clémenceau - Parcelle cadastrée section AC n° 74 - Exercice du droit de préemption urbain - SDIT
22-DD-0684	VERLINGHEM - Rue de Lambersart - Acquisition partielle de la parcelle cadastrée D 1527 - Création de la voie nouvelle la Phalecque - Modification de la décision directe n° 22-DD-0549 du 11 juillet 2022
22-DD-0685	HOUPLINES - 19 rue Faidherbe - Parcelle cadastrée section A n° 7256 - Décision d'acquisition
22-DD-0686	HOUPLINES - 249 rue Victor Hugo - Bien cadastré section A n° 298 - Convention de mise à disposition au profit de réfugiés ukrainiens
22-DD-0687	HOUPLINES - 251 rue Victor Hugo - Bien cadastré section A n° 7122 - Convention de mise à disposition au profit de réfugiés ukrainiens



22-DD-0688	HOUPLINES - 251 rue Victor Hugo - Bien cadastré section A n° 7122 - Convention de mise à disposition au profit de réfugiés ukrainiens
22-DD-0689	SEQUEDIN - 10 rue Carnot - Parcelle AH n°102 - Exercice du droit de préemption urbain

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 08/09/2022
Arnaud FICOT

